

Caf de la Charente-Maritime - CS 90000 - 17073 La Rochelle cedex 9

Nom - Prénom : N° allocataire :

Adresse :

Tél 1 : Tél 2 : Email :

Votre situation de famille

Célibataire Marié(e) Vie maritale Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Depuis le : Nombre d'enfants à charge :

Avez-vous rencontré un travailleur social pour cette demande d'aide financière ? oui non

Si oui, nom du travailleur social : Organisme : Tél. :

Nom - Prénom du jeune concerné (si différent de celui de l'allocataire) :

.....

Motif de la demande : (joindre les factures ou devis correspondant aux dettes ou charges pour lesquelles vous formulez cette demande)

Frais d'inscription dans un nouvel établissement d'un montant de :

Dépenses relatives aux fournitures scolaires, matériel d'apprentissage ou équipement professionnel d'un montant de :

Expliquez votre besoin :

Frais liés à l'internat, au loyer, à l'assurance du logement, à la fourniture d'énergie, à un déménagement pour un montant de :

Expliquez votre besoin :

Frais de transport d'un montant de :

Expliquez votre besoin :

Autre(s) dépense(s), Nature : Montant :

Nature : Montant :

Avez-vous bénéficié d'une aide financière pour le même motif ? oui non

Si oui, merci de préciser leur(s) montant(s) et l'(es) organisme(s) payeur :

.....

.....

Déclaration sur l'honneur

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.114-13 du Code de la Sécurité sociale - Article 441.1 du Code pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations

Je, soussigné(e), certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande et que les documents joints sont exacts. Je m'engage à signaler à la Caisse tous les changements qui la modifieraient.

Certifié exact à..... le

Signature du demandeur :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès du Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales qui verse les prestations



EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

- (Pour plus de détails : Consultez le site caf.fr rubrique Ma Caf/ offre-de-service/ Enfance et jeunesse)

« Pour bénéficier d'une aide financière, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Avoir au moins un enfant à charge au sens des prestations familiales en permanence ou ponctuellement.
- Le montant de votre quotient familial ne doit pas dépasser 760€ à la date de votre demande (pour connaître votre QF vous pouvez vous reporter sur [www.caf.fr/rubrique mon compte](http://www.caf.fr/rubrique_mon_compte)).

En cas de fausse déclaration à l'égard de la Caf, aucune aide ne pourra vous être accordée »

Cette aide est destinée à tout jeune de 16 à moins de 21 ans pour l'aider à faire face à des dépenses supplémentaires suite à un changement dans son parcours social ou professionnel.

Le jeune peut être :

- allocataire lui-même avec un quotient familial inférieur ou égal à 760 € ;
- ou à charge de sa famille, bénéficiaire potentielle du présent règlement.

L'aide vise à soutenir les dépenses suivantes du fait d'un changement dans le parcours social ou professionnel :

- frais d'inscription dans un nouvel établissement, à un concours... ;
- dépenses relatives aux fournitures scolaires, matériel d'apprentissage, matériel informatique ;
- frais liés à l'internat, au loyer, à l'assurance du logement, à la fourniture d'énergie, à un déménagement... ;
- frais de transport liés au nouveau parcours : bus, train, covoiturage par le biais de plateformes officielles.

Il s'agit d'un forfait de 300€ versée sous forme de subvention.

Pièces justificatives à fournir dans les 3 mois suivant le changement de parcours :

- Formulaire complété et signé.
- Justificatif de votre nouvelle orientation : certificat de scolarité, contrat d'apprentissage, attestation de stage,... etc.
- Devis et/ou factures justifiant des dépenses relatives au changement de parcours social ou professionnel.
- Une lettre de motivation manuscrite présentant le nouveau projet du jeune
- Pour les non allocataires uniquement : merci de joindre une fiche de situation complétée et signée, accompagnée d'un RIB et de votre dernier avis d'imposition pour calcul de votre QF par les services de la Caf.